

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 147**25 mars 1996****SOMMAIRE**

Anthylis S.A., Luxembourg	page 7049	Luxholding S.A., Luxembourg	7035
(La) Cascina, S.à r.l., Dudelange	7029	Luxprop S.A., Luxembourg	7037
CMIL Gestion S.A., Luxembourg	7052 7053	Lux Supplies, S.à r.l., Niederkorn	7031
European Consulting Services S.A., Luxembourg	7012	Lysandre S.A., Luxembourg	7036
Euroscript, S.à r.l., Helfent-Bertrange	7010	(The) Managed Convertible Fund, Sicav, Luxembg	7055
Eurosecurities Corp. S.A., Senningerberg	7010	Maritim Consult S.A., Luxembourg	7030
Eurotravel, S.à r.l., Luxembourg	7012	Marketing Control Holding S.A., Luxembourg	7037
Expansia-Investissement S.A., Luxembourg	7011	Marva, S.à r.l., Luxembourg	7016
Fiduciaire du Centre, S.à r.l., Luxembourg	7013	Média-Assurances S.A., Luxembourg	7039
Fiduciaire Eurolux S.A., Bereldange	7014	Media Home Video, S.à r.l., Howald	7040
Finservice Immobilière S.A., Luxembourg	7015	Métal Service S.A., Bettange-sur-Mess	7038
Fintad Securities S.A., Luxembourg	7015	M.F.M. S.A., Luxembourg	7037
Flora Diffusion II, GmbH, Luxembourg	7021	(La) Mirabelle, S.à r.l., Luxembourg	7030
Formes Contemporaines S.A., Bertrange	7017	MKS Luxembourg, GmbH, Hesperange	7037
Forza-One S.A., Luxembourg	7017, 7018	Morado Participations S.A., Luxembourg	7039
Fresonlux S.A., Rodange	7017	MTC - Musique, Théâtre, Concert, S.à r.l., Nieder-	
Gala International S.A., Luxembourg	7018, 7019	anven	7040
Gebarde Media Investments S.A., Luxembg	7019, 7020	Multieurope, Sicav, Luxembourg	7040
Granelli, S.à r.l., Luxembourg	7020	Nael, S.à r.l., Mamer	7039
Graphic-Luxembourg-Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	7020	(La) Navidad Holding S.A., Luxembourg	7030
Graphic-Repro-Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	7021	Navy Financière S.A., Luxembourg	7041
Henkel Re S.A., Luxembourg	7023	Nedis, S.à r.l., Mersch	7041
HIB, Holding für Internationale Baubeteiligungen, Luxembourg S.A., Luxembourg	7022	Novalis Holding S.A., Luxembourg	7041
(I.C.F. S.A.), Ingénierie Conseil Formation S.A., Lu- xembourg	7024	Objectif Lune, S.à r.l., Luxembourg	7043
ING International Advisory S.A., Strassen	7022	Orgadesign S.A., Luxembourg	7043
International Consulting & Partners S.A., Luxembg	7026	Orthos S.A.H., Hesperange	7041, 7042
International Fiduciary of Patrimony S.A., Luxembg	7026	Paguma S.A., Esch-sur-Alzette	7042
International Griffin S.A., Luxembourg	7026	Partners Finance S.A., Luxembourg	7046
International Travel Garden, S.à r.l., Luxembourg	7029	Pininfarina International S.A., Luxembourg	7043
International Trustees S.A., Luxembourg	7028	Pons Finance S.A., Luxembourg	7044, 7046
Ispi S.A.H., Luxembourg	7029	Priamus International S.A., Luxembourg	7047
Ital. Ker., GmbH, Strassen	7029	Promest International S.A., Luxembourg	7043
ITOC, International Translators, Organizers and Consultants S.A., Luxembourg	7029	Prosystem AG, Luxembourg	7046
Jabelmalux S.A., Luxembourg	7030	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxembourg	7031
J.S. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	7024	Ramalux S.A., Luxembourg	7047
Kermadec S.A., Luxembourg	7027, 7028	(Toni) Rante, S.à r.l., Lamadelaine	7050
Kikuoka Luxembourg S.A., Canach	7025	Real Estate Associates S.A., Luxembourg	7048
Kyra A.G., Strassen	7024, 7025	Rowlands Executive Recruitment International Li- mited (Luxembourg), Luxembourg	7048
Laika Caravanes Europe S.A., Luxembourg	7026	Rowlands International, S.à r.l., Luxembourg	7048
LFM Emerging Markets Capital Fund Advisory S.A., Strassen	7031	Scancar Luxembourg S.A., Luxembourg	7049
Lime Light Productions Luxembourg S.A., Luxbg	7032	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie Holding S.A., Luxembourg	7050, 7052
Lise Promotion, S.à r.l., Bergem	7033	Société de Produits Alimentaires Lourenço, S.à r.l., Luxembourg	7053, 7054
Location du Sud, S.à r.l., Lamadelaine	7033	Société Européenne de Service S.A., Luxembourg	7049
Luxboissons S.A., Luxembourg	7033, 7034	Société Financière du Midi S.A.H., Luxembourg	7047
Luxembourggeoise de Financement S.A., Senninger- berg	7034, 7035	Sweet Growth S.A., Luxembourg	7054
		Triofalux, S.à r.l., Contern	7056

EUROSCRIPT, S.à r.l., EUROSCRIPT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Helfent-Bertrange.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zwölften Dezember.
Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Frau Brigitte Hennemann, Geschäftsführerin, wohnhaft in Rammeldange,
2. Herr Albert M. Dietrich, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Meisenhag 3,
handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft EUROSCRIPT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, abgekürzt EUROSCRIPT, GmbH, oder EUROSCRIPT, S.à r.l., mit Sitz in Helfent-Bertrange, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 24. Juni 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 277 vom 8. Oktober 1987.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar, folgendes zu beurkunden:

Gemäss privatschriftlichem Abtretungsvertrag vom 14. Dezember 1993 hat die Gesellschaft HEIMAT-PRESSE-VERLAG, GmbH, mit Sitz in D-66333 Völklingen, Marktstrasse, 1, ihre vierhundert (400) Anteile der EUROSCRIPT, GmbH an die EUROSCRIPT, GmbH abgetreten, die somit Eigentümerin ihrer eigenen Anteile geworden ist.

Gemäss Urteil des Bezirksgerichts vom 27. April 1995, welches inzwischen rechtskräftig geworden ist, hat das Gericht diese Abtretung aufgehoben und für null und nichtig erklärt.

Infolgedessen sind die zweitausend (2.000) Gesellschaftsanteile, die das Gesellschaftskapital von achtzig Millionen Franken (80.000.000,-) darstellen, wie vor der Abtretung gehalten, nämlich:

- | | |
|--|--------|
| 1. SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, GmbH, mit Sitz in D-66103 Saarbrücken, Gutenbergstrasse 11-23 | 15.600 |
| 2. HEIMAT-PRESSEVERLAG, GmbH, mit Sitz in D-66333 Völklingen, Marktstrasse 1 vierhundert Anteile | 400 |

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Hennemann, A.M. Dietrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 1996.

F. Baden.

(03214/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EUROSECURITIES CORP. S.A. avec siège à Senningerberg, constituée sous la dénomination de PROMETHEA CORPORATION S.A., suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 11 janvier 1983, publié au Mémorial C, N° 56 du 4 mars 1983.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial C, N° 400 du 2 septembre 1993, et en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, N° 393 du 17 août 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Rina d'Haese, secrétaire, demeurant à Oberanven.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quatre mille cinquante actions d'une valeur nominale de mille dollars U.S. chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions cinquante mille dollars U.S. (USD 4.050.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de USD 35.950.000,-, pour le porter de son montant actuel de USD 4.050.000,- à USD 40.000.000,- par incorporation des bénéfices reportés.
2. Attribution des nouvelles actions au prorata des anciens actionnaires.
3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de USD 35.950.000,-, pour le porter de son montant actuel de USD 4.050.000,- à USD 40.000.000,- par incorporation des bénéfices reportés.

La réalité de l'existence du montant des bénéfices reportés et certifiée par un rapport de la S.à r.l. DEBELUX AUDIT, avec siège à Luxembourg, annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Les nouvelles actions ont été souscrites par les anciens actionnaires au prorata des actions existantes.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante millions (USD 40.000.000,-) de dollars U.S., représenté par 40.000 actions de mille (USD 1.000,-) dollars U.S. chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à un milliard soixante-sept millions cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas dix millions neuf cent cinquante mille francs.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Hoffmann, R. d'Haese, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 820, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03215/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

EXPANSIA-INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 27.785.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPANSIA INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à 1631 Luxembourg, 21, rue Glesener,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.785,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 17 juin 1988,

dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par-devant Maître Schwachtgen, préqualifié en date du 14 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 13 janvier 1989.

L'assemblée Générale Extraordinaire décidant la mise en liquidation a été constatée par un acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 12 décembre 1995 et pas encore publié au Mémorial C.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Mademoiselle Nathalie Moroni, employée privée, demeurant à Walferdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en Droit UCL, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 4.000 actions d'une valeur nominale de trente ECU (ECU 30,-) chacune sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée;

laquelle liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décision sur le paiement d'une dividende de liquidation.

3. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute la responsabilité ultérieure.
4. Conservation des livres et documents de la société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

II. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs ayant été en fonction lors de la mise en liquidation, au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme EXPANSIA-INVESTISSEMENT S.A., qui cessera d'exister.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée est aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Moroni, J.-M. Nicolay, F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 22 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03217/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

EUROPEAN CONSULTING SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H.R. Luxembourg B 43.559.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom Montag,
dem 8. Januar 1996, 14.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Der Rücktritt der Verwaltungsmitglieder Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, D-Trier, und Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, D-Kanzem, wird angenommen; den zurückgetretenen Verwaltungsratsmitgliedern wird volle Entlastung erteilt.

2. Der Rücktritt des Aufsichtskommissars TREULUX REVISION & TREUHAND Aktiengesellschaft, L-Luxemburg, wird angenommen; dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar wird volle Entlastung erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 1996.

*Die Versammlung
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03213/567/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

EUROTRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.787.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03216/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur René Arama, conseil fiscal, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare;
- 2.- La société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 102, du 17 avril 1989;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 39, du 3 février 1992,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93, du 7 mars 1995;

ici représentée par:

- 1.- Monsieur René Arama, prèdit;
- 2.- et Monsieur Emmanuel Gregoris, attaché de direction, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare; agissant respectivement en qualité d'administrateur-délégué et d'administrateur de la prédite société, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature du délégué du conseil, soit par la signature de deux administrateurs, en vertu de l'article 5 in fine des statuts de la prédite société.

Lesquels comparants déclarent être propriétaires, Monsieur René Arama, prèdit, d'une part sociale (1) et la société anonyme holding, SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A., prédite, de quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (99), de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à.r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 101, du 15 avril 1989,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 319, du 10 septembre 1990;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 437 du 1^{er} octobre 1992,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 13 mars 1995.

La société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A, prédite, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit anglais EUROPE CONTINENTAL HOLDING LIMITED, avec siège social à Finsgate, 5-7, Cranwood Street, Londres EC1V 9EE,

constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cardiff/Angleterre, sous le numéro 3102697, en date du 15 septembre 1995,

ici représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur Emmanuel Gregoris, prèdit, en vertu d'une procuration générale, en date à Cardiff/Angleterre, du 28 septembre 1995,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée

ici présent, ce acceptant, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (99) sur les quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (99), lui appartenant dans la prédite société, moyennant le prix principal de dix mille Livres Sterlings (10.000,-), soit quatre cent quarante et un mille sept cents francs luxembourgeois (441.700,-), laquelle somme la société cédante déclare et reconnaît l'avoir reçue en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant et dès avant ce jour, de la société cessionnaire, ce dont elle donne quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire, prénommée, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation:

Il est observé que la présente cession de parts est faite avec le consentement de la majorité des associées représentant plus des trois/quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associées de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui, après avoir été signé ne varietur, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 31 décembre 1988.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur René Arama, prdit, une part sociale	1 part
2.- et socit de droit anglais EUROPE CONTINENTAL HOLDING LIMITED, prdite, quatre vingt-dix-neuf parts sociales	99 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Assemble gnrale extraordinaire

Les comparants, reprsentant l'intgralit du capital social et se considrant dmnt convoqus, se sont runis en assemble gnrale extraordinaire et ont pris,  l'unanimit des voix, la rsolution suivante, savoir:

Ordre du jour:

Transfert de l'adresse du sige social.

Rsolution unique

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit dcide de transfrer l'adresse du sige social qui tait  L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg et de lui donner comme nouvelle adresse L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent  la socit et qui sont mis  sa charge, en raison de la prsente cession de parts, s'lve approximativement  la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et pass  Esch-sur-Alzette, en l'tude du notaire instrumentaire, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prnom usuel, tat et demeure, tous ont sign avec Nous, notaire, le prsent acte.

Sign: R. Arama, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistr  Esch-sur-Alzette, le 28 dcembre 1995, vol. 820, fol. 91, case 4. – Reu 500 francs.

Le Receveur ff. (sign): M. Oehmen.

Pour copie conforme, dlivre sur demande aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

N. Muller.

(03218/224/98) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**FIDUCIAIRE EUROLUX, Socit Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRE ROOB S.A., Socit Anonyme).**

Sige social: Bereldange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze dcembre.

Par-devant Matre Georges d'Huart, notaire de rsidence  Ptange.

S'est tenue une assemble gnrale extraordinaire de la socit anonyme FIDUCIAIRE ROOB S.A., constitue sous la dnomination de ROOB-FAUST S.A., avec sige  Bereldange, constitue suivant acte reu par le notaire Christine Doerner, de rsidence  Bettembourg, en date du 23 aot 1990, publi au Mmorial C, n 68 du 14 fvrier 1991.

Les statuts ont t modifis suivant acte reu par le notaire instrumentaire, en date du 6 septembre 1994, publi au Mmorial C, n 517 du 10 dcembre 1994 et suivant acte reu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 1995, publi au Mmorial C, n 388 du 14 aot 1995.

La sance est ouverte sous la prsidence de Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant  Luxembourg.

Monsieur le Prsident dsigne comme secrtaire:

Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant  Moutfort.

L'assemble lit comme scrutateur, Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant  Munsbach.

Monsieur le Prsident expose ensuite:

Qu'il rsulte d'une liste de prsence dresse et certifie exacte par les membres du bureau, que les cent vingt-cinq actions d'une valeur nominale de dix mille francs chacune, reprsentant l'intgralit du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dmnt reprsentes  la prsente assemble qui, en consquence, est rgulirement constitue et peut dlibrer ainsi que dcider valablement sur les points figurant  l'ordre du jour conu comme ci-dessous.

Ladite liste de prsence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexe au prsent procs-verbal pour tre soumise en mme temps aux formalits de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la prsente assemble est conu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la raison sociale en FIDUCIAIRE EUROLUX.

2. Mise en concordance de l'article 1^{er} des statuts.

3. Dmission d'un administrateur.

L'assemble, aprs avoir approuv l'expos de Monsieur le Prsident et aprs s'tre reconnue rgulirement constitue, a abord l'ordre du jour et aprs en avoir dlibr, a pris les rsolutions suivantes,  l'unanimit des voix:

Premire rsolution

L'assemble dcide de changer la raison sociale en FIDUCIAIRE EUROLUX.

Deuxième résolutioin

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE EUROLUX.

Troisième résolution

Monsieur Jean-Claude Roob démissionne comme administrateur.

Décharge est accordée à l'administrateur sortant.

Suite à la démission d'un administrateur, le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. von Ketelhodt, R. Zimmer, F. Sassel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 820, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03219/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 33.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FINSERVICE IMMOBILIERE S.A.

Signature

(03220/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.269.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Luxembourg-Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FINTAD SECURITIES S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 51.269,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 422 du 1^{er} septembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés par acte dressé par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 1995, non encore publié au Mémorial C,

et par acte dressé par le prédit notaire en date du 18 décembre 1995, non encore publié au Mémorial C, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 22 décembre 1995,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à soixante et onze milliards et quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (71.090.000.000,- ITL), divisé en soixante et onze mille quatre-vingt-dix (71.090) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un total de quatre-vingt-dix milliards de liras italiennes (90.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mai 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

3.- Que dans sa réunion du 22 décembre 1995 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une troisième tranche jusqu'à concurrence de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- LIT), pour le porter de son montant actuel de soixante et onze milliards et quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (71.090.000.000,- LIT) à quatre-vingt-six milliards et quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (86.090.000.000,- LIT), par la création de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- LIT) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions comme suit:

FINTAD INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

souscrit à toutes les 15.000 actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de 15.000.000.000,- LIT;

un des actionnaires ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- LIT) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à quatre-vingt-six milliards et quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (86.090.000.000,- LIT), de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-six milliards et quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (86.090.000.000,- LIT), divisé en quatre-vingt-six mille quatre-vingt dix (86.090) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à quatre-vingt-dix milliards de liras italiennes (90.000.000.000,- LIT), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions chacune d'une valeur d'un million de liras italiennes (LIT 1.000.000,-) chacune.»

Evaluation – Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 279.150.000,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 3.000.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 6. – Reçu 2.791.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03221/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MARVA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ITL 20.000.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.195.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations – numéro 578 du 8 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MARVA
Société à responsabilité limitée
Signatures

(03268/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03223/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03224/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03225/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03226/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FRESONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 48.347.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1996, vol. 301, fol. 81, case 4/1 4/2 4/3 4/4 4/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(3229/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORZA-ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.214.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(03227/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FORZA-ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.214.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 1995

3. L'Assemblée générale ordinaire décide, à l'unanimité des voix, de ne pas dissoudre la société.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale prend, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire. L'Assemblée donne décharge spéciale à Monsieur Albert Tummers, Monsieur Norbert Kummer, Monsieur John Turpel et Monsieur Jean-Pierre Kesy.

5. L'Assemblée nomme Monsieur Roger Wiczoreck, Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Jacques Mersch en remplacement de Monsieur Albert Tummers, Monsieur John Turpel et Monsieur Norbert Kummer au poste d'administrateur. L'Assemblée nomme H.R.T. REVISION au poste de commissaire aux comptes en remplacement et Monsieur Jean-Pierre Kesy. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45 heures.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03228/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.437.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 482 du 24 novembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Madame Annette Schroeder, fiscaliste, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Carmen Meyer, juriste, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un million de francs français (1.000.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF) à trois millions cinq cent mille francs français (3.500.000,- FRF), par l'incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total d'un million de francs français (1.000.000,- FRF) à la charge de la Société et en faveur de Monsieur Roger Le Guay, et création de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Apport de la créance et souscription des actions nouvelles par Monsieur Roger Le Guay.

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million de francs français (1.000.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF) à trois millions cinq

cent mille francs français (3.500.000,- FRF), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles de mille francs français (1.000,- FRF) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Roger Le Guay, conseiller, demeurant à Paris,

ici représenté par Madame Annette Schroeder préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 29 novembre 1995, qui restera annexée aux présentes.

Les mille (1.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million de francs français (1.000.000,- FRF) existant à la charge de la Société et au profit de Monsieur Roger Le Guay.

La réalité de cette créance et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseurs d'entreprises établi par FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, en date du 27 novembre 1995, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusions:

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 1.000 actions de FRF 1.000,- chacune, totalisant FRF 1.000.000,-.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille francs français (3.500.000,- FRF), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent vingt mille francs (120.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schroeder, P. Pierrard, C. Meyer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 33, case 5. – Reçu 59.740 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03230/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03231/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.543.

Le bilan au 31 juillet 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03232/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.543.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 16 janvier 1996:

- les comptes au 31 juillet 1995 sont approuvés, à l'unanimité;
- la démission de leur poste d'administrateur de Messieurs P.J. Wentzel et A.J. Pearce et la nomination de Messieurs P.J., Graylin, Master of Laws, 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg et R.C. Kerr, Master of Laws, 16 rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange avec effet à la clôture de l'assemblée sont acceptées, à l'unanimité;
- le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03233/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GRANELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 20.203.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1996, vol. 301, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(03234/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GRAPHIC-LUXEMBOURG-DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.929.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois G-R-D HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse,

ci-après nommée «l'associé unique»,

ici représentée par Madame Simone Fehlen, sans état, demeurant à Senningerberg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 1995,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisé.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée GRAPHIC-LUXEMBOURG-DIFFUSION, S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.929, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 406 du 24 octobre 1994;

- Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune;

- Que sa mandante, l'associé unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-vant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Suzette Meres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.
- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Le registre des actions nominatives et deux titres au porteur de la société ont été détruits en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Fehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03235/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FLORA DIFFUSION II, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03222/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

GRAPHIC-REPRO-DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 32.492.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois G-R-D HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse,

ci-après nommée «l'associé unique»,

ici représentée par Madame Simone Fehlen, sans état, demeurant à Senningerberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 1995,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée GRAPHIC-REPRO-DIFFUSION, S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 32.492, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 205 du 21 juin 1990.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune;

- Que sa mandante, l'associé unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marc Jones, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.
- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Le registre des actions nominatives et deux titres au porteur de la société ont été détruits en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Fehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03236/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**HIB, HOLDING FÜR INTERNATIONALE BAUBETEILIGUNGEN,
LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 23.486.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 22. Juni 1994

FIN-CONTROLE S.A., mit Sitz in Luxemburg, wird anstelle von Fräulein Yolande Johanns als Kommissar gewählt. Ihr Mandat verfällt gelegentlich der Ordentlichen Generalversammlung von 1997.

Für beglaubigten Auszug

HIB, HOLDING FÜR INTERNATIONALE
BAUBETEILIGUNGEN, LUXEMBOURG S.A.

A. Renard

J.-R. Bartolini

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03238/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ING INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.587.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ING INTERNATIONAL ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.587, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 231 du 13 juin 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Scholtes, Head Funds Administration, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Lucia Andrich, Manager Funds Administration, demeurant à Peppange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Garry Pieters, Senior Asset Manager, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social de la société et modification afférente de l'article 19 des statuts;
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.15 heures.
3. Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui s'étendra désormais du premier janvier au 31 décembre de la même année.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} juillet 1995 sera clôturé exceptionnellement au 31 décembre 1995.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la tenir dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.15 heures.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, en accord avec la loi luxembourgeoise au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Scholtes, G. Pieters, L. Andrich, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-ALzette, le 22 décembre 1995, vol. 819, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 10 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03239/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C. Luxembourg B 50.690.

*Agenda de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le vendredi 17 novembre 1995
à 9 heures au siège social 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg*

1. Election des nouveaux Directeurs

L'an 1995, le vendredi 17 novembre à 9 heures, les Actionnaires de la Société HENKEL RE, Société Anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 50.690, se sont réunis au dit siège dans le but d'élire Monsieur David Charles Minshaw et Monsieur Domenico Binda en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration.

Sont présents:

Monsieur Timothy Yeates	Administrateur
Monsieur Killian McDermott	Administrateur

Assiste également:

Monsieur Marc Pauly	Secrétaire du Conseil
---------------------	-----------------------

Monsieur Timothy Yeates étant élu Président de l'Assemblée, constate que les participants de l'Assemblée dûment convoqués et désignés en vertu d'une procuration sous seing privé, représentent l'intégralité du capital social et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Monsieur Timothy Yeates ouvre la séance assisté par Monsieur Marc Pauly, Secrétaire.

Après avoir délibéré (chaque fois à l'unanimité), le Conseil prend les décisions suivantes:

1. Monsieur David Charles Minshaw, Director Finance and Administration of HENKEL IBERICA S.A., demeurant à P. Encina, 48/52, 08190 Valldoreix- Sant Cugat, Barcelona, Espagne est élu nouvel Administrateur de la société.

2. Monsieur Domenica Binda, Manager of Legal/Insurance Department de HENKEL S.p.A. Italie, demeurant à Via Tito Livia 20, 20137 Milan, Italie est élu nouvel Administrateur de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

T. Yeates	K. McDermott	M. Pauly
Président	Administrateur	Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03237/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(I.C.F. S.A.), INGENIERIE CONSEIL FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.

R. C. Luxembourg B 49.687.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE CORFI S.A.

Signature

(03240/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

J.S. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 28.611.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

J.S. LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(03240A/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

KYRA AG, Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 45.850.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KYRA AG, ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.850, transférée de Schaan/Liechtenstein à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 16 du 17 janvier 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 octobre 1995, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur André de Groot, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 13 décembre 1995.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

– Modification de l'article 5 des statuts concernant la fixation du capital exprimé en francs luxembourgeois au lieu de francs suisses.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital, cinquante (50) actions sont représentées à la présente assemblée.

Le président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 13 décembre 1995 et que le quorum pour délibérer sur le point de l'ordre du jour n'était pas atteint.

La présente assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de francs suisses en francs luxembourgeois en utilisant le taux d'échange du 19 décembre 1995, c'est-à-dire 1,- CHF = 25,599 LUF.

La valeur nominale des actions est fixée à mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

L'assemblée décide de fixer le capital à cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'excédent résultant de la conversion soit trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille francs luxembourgeois (3.594.000,- LUF) est affecté à une réserve extraordinaire.

Les six mille (6.000) actions de mille francs suisses (1.000,- CHF) sont échangées contre cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, lesquelles sont attribuées aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. de Groot, P. Pierrard, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03244A/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

KYRA AG, Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 45.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03245A/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, Scheierhaff.

R. C. Luxembourg B 28.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03243A/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

INTERNATIONAL CONSULTING & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 37.043.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung
vom Donnerstag, dem 11. Januar 1996, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxembourg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsvorsitzenden ernannt.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03241/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**INTERNATIONAL FIDUCIARY OF PATRIMONY S.A., Société Anonyme,
au capital de 15.000.000,- BEF.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.363.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(03242/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

INTERNATIONAL GRIFFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1995

- La démission de Monsieur René de Gaillande pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- La démission de Monsieur Jean Alla pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Agapito Tioco, demeurant à Davao City, Philippines, est nommé comme nouvel Administrateur-Délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.
- Monsieur Achilles R. Tioco, demeurant à Iloilo City, Philippines, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme
Pour INTERNATIONAL GRIFFIN S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03243/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LAIKA CARAVANES EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 28.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour LAIKA CARAVANES EUROPE S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(03247A/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 24 août 1990.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Victor Delloye, conseiller juridique, demeurant à Lasne,

qui désigne comme secrétaire, Madame Valérie Barthol, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la devise statutaire en ITL et conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) en soixante-huit millions de liras italiennes (68.000.000,- ITL).

2) Suppression de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

3) Augmentation de capital à concurrence de neuf milliards neuf cent trente-deux millions de liras italiennes (9.932.000.000,- ITL), pour le porter de soixante-huit millions de liras italiennes à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL), par l'émission et la création de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4) Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération à cent pour cent (100 %) des cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles par un apport en espèces de neuf milliards neuf cent trente-deux millions de liras italiennes (9.932.000.000,- ITL) par l'actionnaire majoritaire.

5) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social est fixé à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL), représenté par cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-trois (183.823) actions sans désignation de valeur nominale.»

6) Fixation de l'assemblée annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à dix heures trente et modification subséquente de l'article 11 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social actuellement exprimé en francs belges, en liras italiennes au cours de 0,01838 et de supprimer la valeur nominale des actions.

Le nouveau capital social s'élève donc, compte tenu du taux de conversion ci-dessus, à soixante-huit millions de liras italiennes (68.000.000,- ITL), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf milliards neuf cent trente-deux millions de liras italiennes (9.932.000.000,- ITL), pour le porter de son montant actuel de soixante-huit millions de liras italiennes (68.000.000,- ITL) à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL), par l'émission et la création de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée admet la société anonyme FILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme FILUX S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Victor Delloye, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 décembre 1995.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Les cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-treize (182.573) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de neuf milliards neuf cent trente-deux millions de liras italiennes (9.932.000.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à dix milliards de liras italiennes (10.000.000.000,- ITL), représenté par cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-trois (183.823) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée annuelle au dernier vendredi du mois d'avril à dix heures trente et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois d'avril à dix heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux millions de francs (2.000.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Delloye, V. Barthol, G. Piscaglia, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 31, case 1. – Reçu 1.843.379 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03241A/200/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03242A/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

INTERNATIONAL TRUSTEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

R. C. Luxembourg B 39.578.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 janvier 1996

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Guy Waltener administrateur-délégué démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de ses fonctions.

* Monsieur Lex Benoy a été nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Guy Waltener.

* décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Lex Benoy commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de ses fonctions.

* Monsieur Guy Waltener a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Lex Benoy.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03245/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.719.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03244/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ISPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1996.

(03246/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LA CASCINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 38.226.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1996, vol. 301, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(03246A/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ITAL. KER., GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 44.685.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1996, vol. 301, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES

Signature

(03247/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ITOC, INTERNATIONAL TRANSLATORS, ORGANIZERS AND CONSULTANTS

S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.126.

*Extraits des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement
en date du 19 janvier 1996 au siège de la société*

1. Monsieur Romain Gaasch, Analyste-financier demeurant à Senningen, a été confirmé comme Administrateur provisoire suite à l'ordonnance du Juge des Référés du 17 janvier 1996.

Monsieur Romain Gaasch a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la société selon les lois et usages du commerce.

2. Monsieur Philippe Wolf, comptable et fiscaliste, demeurant à Esch-sur-Alzette, a été élu comme Commissaire aux comptes avec effet immédiat, il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

ITOC S.A.

R. Gaasch

Administrateur provisoire

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03248/583/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LA MIRABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.745.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03248A/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 décembre 1995

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, sur base d'une situation comptable arrêtée au 30 novembre 1995 et du rapport du Collège des Commissaires aux comptes du 15 décembre 1995, le Conseil d'Administration décide de payer un acompte sur dividende de BEF 500,- par action, contre présentation du coupon n° 22.

L'acompte sur dividende sera payable à partir du 28 décembre 1995.

Extrait certifié sincère et conforme

JABELMALUX S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03249/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LA NAVIDAD HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 52.361.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 22. November 1995, 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxemburg, den 22. November 1995.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03249A/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MARITIM CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 37.844.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 21. November 1995, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxemburg, den 21. November 1995.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03266/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Signature.

(03250/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LUX SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn.

R. C. Luxembourg B 44.834.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03263/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.641.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 47.641, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, n° 354 du 23 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Scholtes, Head Funds Administration, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Lucia Andrich, Manager Funds Administration, demeurant à Peppange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Garry Pieters, Senior Asset Manager, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement de l'exercice social de la société et modification afférente de l'article 19 des statuts;
- 2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.30 heures;
- 3.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui s'étendra désormais du premier janvier au 31 décembre de la même année.

En outre, l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} juillet 1995 sera clôturé exceptionnellement au 31 décembre 1995.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la tenir dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, en accord avec la loi luxembourgeoise au siège social de la société, ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Scholtes, L. Andrich, Pieters, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 819, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03251/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 38.490.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03252/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 38.490.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03253/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LIME LIGHT PRODUCTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 38.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 mai 1993

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats de: – Madame Heidrun Eckes-Chantre

– Monsieur Omar Khayat

– Monsieur Alexandre Khayat

en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme de trois années.

Luxembourg, le 3 mai 1993.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03254/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LISE PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 22, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 41.925.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 1995, n° 1832 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 820, fol. 96, case 12, que la société à responsabilité limitée LISE PROMOTION, S.à r.l., avec siège social à L-3316 Bergem, 22, rue Basse, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 12 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 42 du 29 janvier 1993, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 453 du 5 octobre 1993, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-),

a été dissoute à partir du 21 décembre 1995 et la liquidation de la société a été réalisée et définitivement clôturée.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la prédite société.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

Pour extrait
N. Muller
Notaire

(03255/224/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LOCATION DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 1996.

G. d'Huart
Notaire

(03256/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**LUXBOISSONS S.A., Société Anonyme,
(faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX
et ALLIED DOMEQ BENELUX).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.826.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXBOISSONS, faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.826, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 282 du 5 décembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 357 du 1^{er} août 1995.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Ferdinand von Laufenberg, Sales Manager, demeurant à Diekirch,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Rajout de «ALLIED DOMEQ BENELUX» au nom commercial de la société reprise sous rubrique.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'ajouter les mots «ALLIED DOMEQ BENELUX» au nom commercial de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXBOISSONS, faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX et ALLIED DOMEQ BENELUX.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. von Laufenberg, M. Strauss, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03257/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**LUXBOISSONS, Société Anonyme,
(faisant le commerce sous la dénomination HIRAM WALKER BENELUX
et ALLIED DOMEQ BENELUX).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03258/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.728.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.728, constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 331 du 20 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte à seize heures dix sous la présidence de Monsieur Patrick Sganzerla, employé privé, demeurant à Ernzen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

– Changement du siège social pour L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les premières phrases des articles 4 et 8 des statuts sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

«**Art. 8. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de septembre à onze heures, et pour la première fois en 1996.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sganzerla, P. Pierrard, M. Salmon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03259/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03260/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LUXHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, rue Zithe.

H. R. Luxemburg B 35.376.

AUFLÖSUNG

Am siebenundzwanzigsten Dezember neunzehnhundertfünfundneunzig, vor Maître Jacques Delvaux, Notar mit Sitz in Esch-an-der-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg, hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts LUXHOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, 6, rue Zithe, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gemäss der von Maître Frank Molitor, Notar mit Sitz in Mondorf-les-Bains am 20. November 1990 entgegengenommenen Urkunde gegründet.

Die Satzung wurde in der Sonderausgabe Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 157 vom 30. März 1991 veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist in das Handelsregister von Luxemburg unter Abschnitt B, Nummer 35.376 eingetragen.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter Vorsitz von Herrn Pol Theis, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Dieser ernennt Frau Marcelle Garlinskas, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Herrn Pierre Metzler, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Aktenaufnahme:

I. Die Generalversammlung wurde einberufen, um über nachfolgende Tagesordnung zu befinden:

1) Bericht des Kontenrevisors.

2) Entlastungserteilung an den Liquidator und den Kontenrevisor.

3) Abschluss der Liquidation.

4) Angabe des Ortes, wo die Geschäftsbücher und Dokumente der Gesellschaft während 5 Jahren, vom Abschluss der Liquidation an, hinterlegt und aufbewahrt werden.

II. Dass sämtliche Aktionäre anwesend bzw. vertreten sind, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigefügt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre bzw. deren Vertreter der Registrierung zugeleitet zu werden, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll ebenso beigefügt, nachdem sie von den Erschienenen ne varietur paraphiert wurden.

III. Dass aufgrund der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, von den gesetzlichen vorgeschriebenen Ladungen in allgemeiner Form abgesehen werden konnte und die anwesenden bzw. vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäss geladen worden zu sein sowie ferner von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, die ihnen im vorhinein mitgeteilt worden war.

IV. Dass die ausserordentliche Generalversammlung vom einundzwanzigsten Dezember neunzehnhundertfünfundneunzig, nachdem sie den Bericht des Liquidators gehört hat, INTERAUDIT, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, als Kontenrevisor ernannt hat und Tag, Uhrzeit und Ort der gegenwärtigen Versammlung festgelegt hat.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

1. Bericht des Kontenrevisors der Liquidation

Die Versammlung hört den Bericht des Kontenrevisors der Liquidation über die Prüfung der Dokumente der Liquidation und die Geschäftsführung des Liquidators.

Dieser Bericht stimmt für die Annahme der Konten der Liquidation und die Entlastung des Liquidators.

2. Genehmigung der Konten, Entlastung an den Liquidator und an den Kontenrevisor

Die Versammlung nimmt die Schlussfolgerung dieses Berichtes an und genehmigt einstimmig die Konten der Liquidation und erteilt, durch einstimmige Abstimmung volle und ganze Entlastung, ohne jeglichen Vorbehalt oder Einschränkung, an den Liquidator Herrn Wildgen für seine Geschäftsführung als Liquidator der Gesellschaft.

3. Abschluss der Liquidation

Die Versammlung entschliesst, dass die Liquidation abgeschlossen ist und beurkundet, dass die Gesellschaft LUXHOLDING S.A. ab dem heutigen Datum aufgehört hat zu existieren.

4. Aufbewahrung der Gesellschaftsdokumente

Die Versammlung beschliesst, dass die Geschäftsbücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren in Luxemburg 6, rue Zithe, hinterlegt und aufbewahrt werden.

Da keine weiteren Punkte zu behandeln sind, wird die Sitzung um 10.30 Uhr aufgehoben.

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt von Abweichungen auf 30.000 LUF geschätzt.

Zur Urkunde dessen geschehen und überreicht zum in der Urkunde genannten Datum in Luxemburg.

Nach Vorlesen und Interpretation des Vorausgegangenen gegenüber der Versammlung, in der ihr bekannten Sprache, unterzeichneten die Mitglieder des Vorstandes, deren Namen, Rufnamen, Eigenschaften und Wohnsitz sämtliche dem Notar bekannt sind mit Uns, dem unterzeichneten Notar ohne Aufforderung eines weiteren Aktionärs zur Unterzeichnung.

Gezeichnet: M. Garlinskas, P. Metzler, P. Theis, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 19 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03261/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.808.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03264/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.808.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du lundi 15 janvier 1996 à 10.00 heures,

– les comptes annuels au 31 décembre 1994 sont approuvés à l'unanimité;

– la démission de Monsieur Peter J. Wentzel en tant qu'administrateur de la société et la nomination de Monsieur Peter J. Graylin, «Master of Laws», résidant 19, rue des Franciscaines à L-1539 Luxembourg, sont acceptées avec effet à la clôture de l'assemblée;

– les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03265/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

LUXPROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Les bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 67, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Signature.

(03262/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 42.234.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 7. November 1995, 9.45 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar, Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, L-Luxemburg, gewählt.

Luxembourg, den 7. November 1995.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03267/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

M.F.M., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

(03272/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

M.F.M., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

(03273/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MKS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5801 Hesperange.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03275/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MKS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5801 Hesperange.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03274/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

METAL SERVICE S.A., Société Anonyme,
(anc. SALOMON & GRETSCH).
 Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.

—
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) M. François Sertic, commerçant, et son épouse
- 2) Mme Denise Besançon, administrateur de sociétés, les deux demeurant ensemble à L-Bettange-sur-Mess, uniques associés de METAL SERVICE, S.à r.l., avec siège à Bettange-sur-Mess, constituée par acte notarié du 14 octobre 1982, publié au Mémorial C n° 305 du 24 novembre 1982 et modifiée pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C page 13524/1992.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de constater une augmentation de capital de l'ordre de 750.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 500.000,- francs à 1.250.000,- francs et de transformer ladite société en une société anonyme.

Le notaire certifie que le capital d'au moins 1.250.000,- LUF se trouve à la disposition de la société sur base d'un certificat bancaire et sur le vu du bilan.

Les comparants préqualifiés entendent donner la teneur suivante aux statuts:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 14 octobre 1982 une société sous la dénomination et la forme actuelle de METAL SERVICE S.A. (anciennement SALOMON & GRETSCH).

Cette société aura son siège à Bettange-sur-Mess. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de métaux ferreux et non-ferreux, d'autres produits de récupération, de déchets industriels et de matériel de réemploi, la manutention et le transport par route de ces matériaux. Elle peut effectuer à cette fin tous travaux de démolition et exploiter un container service. D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social et de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) M. François Sertic, préqualifié	1.225
2) Mme Denise Besançon, préqualifiée	25
Total: mille deux cent cinquante actions	<u>1.250</u>

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze mai.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) M. François Sertic, préqualifié;

b) M. Yvan Marx, administrateur de sociétés, demeurant à Lamadelaine;

c) M. Franck Sertic, administrateur de sociétés, demeurant à Bettange-sur-Mess.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Denise Besançon, préqualifiée.

4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur François Sertic.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Moltert.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Sertic, Besançon, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 1996, vol. 822, fol. 7, case 3. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 10 janvier 1996.

(03271/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MORADO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.677.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03276/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

NAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8230 Mamer.

R. C. Luxembourg B 48.493.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03280/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MEDIA-ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2850 Luxembourg, Villa Louvigny.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03269/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MTC – MUSIQUE, THEATRE, CONCERT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 3, rue de Mensdorf.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Miguel Chimienti, juriste, demeurant à L-6941 Niederanven, 3, rue de Mensdorf.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur Miguel Chimienti est le seul associé de la société à responsabilité limitée MTC – MUSIQUE, THEATRE, CONCERT, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 40, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 96 du 8 mars 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.419, au capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

2.- L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Le siège social est transféré à L-6941 Niederanven, 3, rue de Mensdorf.

L'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Niederanven.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chimienti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 887S, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

E. Schlessler.

(03277/227/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MTC – MUSIQUE, THEATRE, CONCERT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 3, rue de Mensdorf.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

E. Schlessler.

(03278/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MULTIEUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 10 janvier 1996

– Messieurs Fabian Estape Rodriguez, José Luis Raymond Bara, Jorge Rodon Esteve, Marie-François Lhote de Selancy et Rafik Fischer sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme statutaire d'un an, expirant à l'assemblée générale statutaire de 1997.

– COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, sont réélus comme réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme statutaire d'un an, expirant à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour MULTIEUROPE, SICAV

R. Fischer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03279/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

MEDIA HOME VIDEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2549 Howald, 15, rue des Scillas.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03270/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

NAVY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 45.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

NAVY FINANCIERE S.A.
Signature

(03283/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

NEDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch.
R. C. Luxembourg B 29.300.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(03284/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 janvier 1996

- La démission de Monsieur Germain Menager de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
NOVALIS HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03285/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ORTHOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding ORTHOS S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 1992, publié au Mémorial C, n° 314 du 22 juillet 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à L-4975 Bettange/Mess.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Sanem.

Monsieur le président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Luxembourg à Hesperange.

L'adresse du siège: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Hesperange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Zito, Keup, Quintus-Claude, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996, vol. 822, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 9 janvier 1996.

(03288/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ORTHOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03289/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PAGUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Franciscains.

R. C. Luxembourg B 37.708.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(03290/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PAGUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Franciscains.

R. C. Luxembourg B 37.708.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1995

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée reconferme les mandats d'administrateurs de Monsieur Marc Rummens, Monsieur Jan Rummens et Madame Dominique Cop ainsi que celui de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Pierre Kesy.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.45 heures.

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03291/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

OBJECTIF LUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 25.355.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 29 décembre 1995, concernant la société à responsabilité limitée OBJECTIF LUNE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B 25.355, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 80 du 2 avril 1987, modifié suivant acte reçu par le même notaire Frank Molitor en date du 1^{er} avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 178 du 18 juin 1987, modifié suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 433 du 17 septembre 1993,

que ladite société a été dissoute et liquidée purement et simplement aux droits des parties avec effet à partir du 29 décembre 1995.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 janvier 1996.

P. Decker.

(03286/206/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ORGADESIGN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 44.380.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 8. November 1995, 16.30 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, D-Trier, gewählt.

Luxemburg, den 8. November 1995.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03287/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PROMEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03297/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PININFARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 15.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 avril 1995

La société civile WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Messieurs S. Pininfarina, V. Garibaldi et A. de Bernardi, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour extrait sincère et conforme
PININFARINA INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03293/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.068.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux (22) décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PONS FINANCE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le section B et le numéro 53.068,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 15 novembre 1995, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, en conséquence, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social à concurrence de ITL 10.239.000.000 en vue de le porter de ITL 70.000.000,- à ITL 10.309.000.000,- par la création de 10.239 actions nouvelles de ITL 1.000.000 chacune, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

a- un apport de 91.500 actions ordinaires de la société de droit italien IFI-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA, Turin et de 1.800.000 actions ordinaires de la société de droit italien GIOVANNI AGNELLI e C., Turin, l'ensemble de cet apport étant évalué à ITL 10.144.100.000;

b- un versement en espèces de ITL 94.900.000.

2) Souscription et libération des 10.239 actions nouvelles comme suit:

MARENIS S.A., avec siège social à Genève	8.784 actions
SIMON FIDUCIARIA SpA, avec siège social à Turin	1.455 actions

3) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à ITL 10.309.000.000 (dix milliards trois cent neuf millions de lires italiennes), représenté par 10.309 (dix mille trois cent neuf) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 (un million de lires italiennes) chacune.»

4) Modification de l'article 10 des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant:

«Toutefois, la cession, le transfert, la mise en gage ou toute autre opération en relation avec les titres ou les autres actifs significatifs (un actif est considéré comme significatif, s'il représente au moins 10 % du total du bilan) détenu par la société requiert l'accord unanime de tous les administrateurs et de l'assemblée générale des actionnaires.»

5) Modification de la première phrase de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

6) Nomination de deux administrateurs supplémentaires et règlement des pouvoirs de signature au sein du conseil d'administration.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix milliards deux cent trente-neuf millions de lires italiennes (ITL 10.239.000.000,-), en vue de le porter de soixante-dix millions de lires italiennes (ITL 70.000.000,-) à dix milliards trois cent neuf millions de lires italiennes (ITL 10.309.000.000,-), par la création de dix mille deux cent trente-neuf (10.239) actions nouvelles d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires concernés, et ce, sur déclarations de renonciation expresses.

Souscription

I. Est alors intervenue la société de droit suisse dénommée MARENIS S.A., ayant son siège social à Genève, ici représentée par Monsieur John Seil préqualifié,

lequel ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à huit mille sept cent quatre-vingt-quatre (8.784) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune.

Il. Est ensuite intervenue la société de droit italien SIMON FIDUCIARIA SpA, ayant son siège social à via del Carmine 10, Turin,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, préqualifié,

lequel, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à mille quatre cent cinquante-cinq (1.455) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des dix mille neuf cent trente (10.930) actions nouvelles de la société par les nouveaux actionnaires.

Libération

Les sociétés MARENIS S.A. et SIMON FIDUCIARIA SpA, ont libérés les dix mille deux cent trente neuf (10.239) actions nouvelles souscrites, comme suit:

a) par un versement en espèces de ITL 94.900.000 (quatre-vingt-quatorze millions neuf cent mille liras italiennes) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément, que la somme de ITL 94.900.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

b) par l'apport de quatre-vingt-onze mille cinq cents (91.500) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 1.000 (mille liras italiennes) de la société de droit italien IFI-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA, avec son siège social à Turin et d'un million huit cent mille (1.800.000) actions ordinaires de la société de droit italien, dénommée GIOVANNI AGNELLI e.C, ayant son siège social à Turin.

Les actions apportées sont à la disposition de la société ainsi qu'il résulte d'une attestation des sociétés concernées, ce que le notaire instrumentant constate expressément.

Constataions

Conformément aux dispositions des articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les prédicts apports ont fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, établi à Luxembourg et daté décembre 1995,

dont la conclusion est la suivante:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les apports autres qu'en numéraire d'un montant total de ITL 10.144.100.000,- augmentés des apports en espèces de ITL 94.900.000,- conduisent à une valeur qui correspond au moins en nombre et valeur nominale aux 10.239 actions nouvelles de PONS FINANCE S.A. d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- chacune.»

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 32-1 et 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 10.309.000.000,- (dix milliards trois cent neuf millions de liras italiennes), représenté par 10.309 (dix mille trois cent neuf) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000 (un million de liras italiennes) chacune. ...»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, l'ajout d'un nouvel alinéa à l'article 10 des statuts, ce dernier aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois, la cession, le transfert, la mise en gage ou toute autre opération en relation avec les titres ou les autres actifs significatifs (un actif est considéré comme significatif, s'il représente au moins 10 % du total du bilan) détenus par la société requiert l'accord unanime de tous les administrateurs et de l'assemblée générale des actionnaires.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la modification de la première phrase de l'article 12 des statuts, ce dernier aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs supplémentaires:

Monsieur Jean-Paul Aeschmann, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, n° 22, chemin de la Gabiule,

Monsieur Hans-Rudolf Staiger, demeurant à CH-8702 Zollikon, Gstadtstraße 4,

et décide de réglementer les pouvoirs de signature au sein du conseil d'administration de la façon suivante:

- Signatures catégorie A:

Monsieur Jean-Paul Aeschmann, demeurant à CH-Collonge-Bellerive,

Monsieur Hans-Rudolf Staiger, demeurant à CH-Zollikon;

- Signatures catégorie B:

Monsieur Thierry Fleming, demeurant à Mamer,

Monsieur Henri Grisius, demeurant à Leudelange,
Monsieur John Seil, demeurant à Contern.

Frais, Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à 192.749.175,- LUF.
Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 2.060.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 820, fol. 93, case 8. – Reçu 1.904.454 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, déivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03294/208/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.068.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03295/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PARTNERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 avril 1995

Il résulte dudit procès-verbal que:

– le mandat des administrateurs Monsieur Marc Theisen et Madame Sylvie Sibener est confirmé et renouvelé pour la durée de trois années;

– le mandat d'administrateur-délégué Monsieur Pierrot Schiltz est confirmé et renouvelé pour la durée de trois années;

– le mandat de commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy est confirmé et renouvelé pour la durée de trois années.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03292/694/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PROSYSTEM AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 39.682.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 8. November 1995, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxemburg, den 8. November 1995.

Unterschrift

Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03298/567/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

PRIAMUS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxembourg B 39.751.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 10. November 1995, 16.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxembourg, gewählt. Gleichzeitig wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.
3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar, Lex Benoy, L-Luxembourg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND AG, L-Luxembourg, gewählt.

Luxembourg, den 10. November 1995.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03296/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

RAMALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.044.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 1995

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Federico Manzoni, administrateur, I-Bergamo et de Mesdames Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, Commissaire aux comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 27 avril 1995.

Certifié sincère et conforme
RAMALUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03300/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg, sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE DU MIDI S.A.H., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 102 du 17 avril 1989;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 1991, publié au Recueil Spécial C, numéro 39 du 3 février 1992,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Recueil Spécial C, numéro 93 du 7 mars 1995;

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Gregoris, attaché de directeur, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2. qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes sociaux des années 1989 à 1994 incluse et quitus au commissaire aux comptes.
2. Transfert du siège social.

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'approuver purement et simplement les comptes sociaux des années 1989, 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994, de donner quitus de sa gestion au commissaire aux comptes pour les années en cause et d'autoriser la répartition du bénéfice distribuable, déterminé en fonction des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social qui était à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg et de lui donner comme nouvelle adresse: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, E. Gregoris, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 820, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1996.

N. Muller.

(03312/224/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.009.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03302/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ROWLANDS EXECUTIVE RECRUITMENT INTERNATIONAL LIMITED (LUXEMBOURG).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.338.

Le bilan au 31 janvier 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE CORFI S.A.

Signature

(03303/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ROWLANDS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.746.

Le bilan au 31 janvier 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE CORFI S.A.

Signature

(03304/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SCANCAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 18, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 30.741.

EXTRAIT

En date du 2 janvier 1996, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANCAR LUXEMBOURG S.A. a révoqué

- 1) Monsieur Johann Rohss, demeurant à S-16136 Bromma,
- 2) Monsieur Gunnar Blomkvist, demeurant à S-43638 Askim,
- 3) Monsieur Per-Olof Grymlings, demeurant à S-63340 Eskilstuna,
- 4) Monsieur Jean Grandperret, demeurant à Le Perreux, 94170 France.

Ont été nommés nouveaux membres du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Moorkens Dominique, administrateur de société, demeurant à Ranst, Belgique,
- 2) Monsieur Edouard Goedert, demeurant 47, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg,
- 3) ALCOPA, représentée par son administrateur-délégué, dont le siège social est établi à Ranst, Belgique.

L'assemblée a accepté la démission de KPMG, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme commissaire au compte et a nommé DEBELUX AUDIT, 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme commissaire aux compte pour une période de 3 ans.

Autorisation a enfin été donnée au Conseil d'Administration de nommer deux administrateurs-délégués.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du 2 janvier 1996, il a été décidé, à l'unanimité, de nommer administrateurs-délégués avec plein pouvoir pour engager la société par leur seule signature, Monsieur Dominique Moorkens, demeurant à Ranst, Doggenhoutstraat 31, Belgique et Monsieur Edouard Goedert, demeurant 47, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

La société peut en outre être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

L'achat, la vente et la location d'immeubles et de fonds de commerce devront cependant requérir l'accord unanime de tous les membres du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03305/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 42.517.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom Dienstag, dem 7. November 1995, 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
 2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Pierre Jegou, Jurist, L-Luxemburg, gewählt. Gleichzeitig wird Herrn Hans-Detlef Nitz, Verwaltungsratsmitglied, zum Verwaltungsvorsitzenden ernannt.
- Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND A.G., L-Luxemburg, gewählt.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03308/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

ANTHYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 50.049.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

ANTHYLIS S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(03367/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

TONI RANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Lamadelaine.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03301/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.348.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.348, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 323 du 12 novembre 1987.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (13.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) avec émission de mille trois cent cinquante (1.350) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

2) Souscription et libération des mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles.

3) Fixation et insertion d'un capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

4) Modification de l'article trois des statuts pour le mettre en concordance avec les modifications ainsi intervenues.

5) Adoption par la Société d'une durée illimitée et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

6) Suppression des mots «Avec l'approbation du ou des commissaires et» dans l'article 9 des statuts.

7) Suppression de la deuxième phrase de l'article 10 des statuts.

8) Suppression des mots «et pour la première fois en 1989» dans l'article 12 des statuts.

9) Suppression de l'article 8 actuel des statuts relatif au «cautionnement statutaire» et renumérotation subséquente des articles des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président informe l'Assemblée que les deux cent cinquante (250) actions souscrites lors de la constitution et qui ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50 %) ont été intégralement libérées par un versement supplémentaire d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), ainsi qu'il résulte du certificat bancaire ci-annexé.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (13.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF) par la création et l'émission de mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

L'Assemblée admet la société anonyme COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., en abrégé CTP à la souscription des mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., en abrégé CTP, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par un de ses administrateurs, Monsieur Roger Caurla, préqualifié, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Les mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (13.500.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

L'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,- LUF), représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la société et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Elle aura son siège à Luxembourg. La durée de la société est illimitée.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les mots «Avec l'approbation du ou des commissaires et» dans l'article 9 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 10 des statuts.

Septième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en 1989» dans l'article 12 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'octobre à seize heures.»

Huitième résolution:

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement statutaire et de renuméroter en conséquence les articles des statuts.

Evaluation des frais

Les parties comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux cent dix mille francs (210.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Herkrath, V. Stecker, R. Caurla, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 88S, fol. 1, case 11. – Reçu 135.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

F. Baden.

(03306/200/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03307/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CMIL GESTION, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE D'EXPLOITATION HÔTELIERE PULLMAN LUXEMBOURG).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE PULLMAN LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.542, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 août 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 364 du 15 décembre 1987.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Martine Lemaire, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Wittner, maître en droit, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CMIL GESTION.»

2) Annulation de l'article 16.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 1996 l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CMIL GESTION.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'annuler l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lemaire, P. Pierrard, L. Wittner, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03310/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CMIL GESTION, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE D'EXPLOITATION HÔTELIERE PULLMAN LUXEMBOURG).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03310/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOURENÇO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 51, rue Baudouin.

R. C. Luxembourg B 30.515.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Armando De Jesus Lourenço, mécanicien, demeurant à L-1218 Luxembourg, 51, rue Baudouin,
2. Madame Rosa Maria Duraõ de Sousa, employée privée, demeurant à L-1218 Luxembourg, 51, rue Baudouin, qui déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOURENÇO, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman de Luxembourg, le 3 mai 1989, publié au Mémorial C, Numéro 270 du 25 septembre 1989, pages 12916 et 12917, publié au Mémorial C, Numéro 319 du 25 juillet 1992, pages 15266 et 15267.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution:

1. L'associé Monsieur Armando de Jesus Lourenço déclare céder les deux cent soixante-quinze parts sociales (275) à Madame Rosa Maria Duraõ De Sousa, préqualifiée, ce acceptant;

cette cession a été faite moyennant le paiement de deux cent soixante-quinze mille francs (LUF 275.000,-) que le cédant déclare avoir reçus de la cessionnaire avant la signature du présent acte dont il donne quittance.

Deuxième résolution:

Suite à cette cession de parts, l'associée unique a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante mille francs (LUF 550.000,-), représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Rosa Maria Duraõ De Sousa, employée, demeurant à Luxembourg.

L'associée déclare et reconnaît que le montant du capital social est entièrement libéré.»

Troisième résolution:

La démission de Monsieur Armando De Jesus Lourenço, préqualifié, en sa qualité de gérant administratif est acceptée et décharge lui est accordée.

L'associée unique Madame Rosa Maria Durao De Sousa est nommée gérante unique de la société.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.-M. Durao De Sousa, A. Jesus Lourenço, R. Schuman.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 4 janvier 1996, vol. 395, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 janvier 1996.

R. Schuman.

(03313/237/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SOCIETE DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOURENÇO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 51, rue Baudouin.

R. C. Luxembourg B 30.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

R. Schuman.

(03314/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

SWEET GROWTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 50.108.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWEET GROWTH S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 50.108, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 26 mai 1995, numéro 227.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame la présidente Katia Manhaeve, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Maître Michel Schaus, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Maître Pierre Schleimer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'actionnaire déclare se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constituée, le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale afin de la faire courir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre d'une même année. L'année sociale 1995 consistera dès lors en deux exercices dont le premier a été clôturé au 31 mars 1995 et dont le deuxième sera clôturé au 31 décembre 1995.

2. Modification subséquente de l'article onze des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution prise sous le point 1 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

3. Révocation du commissaire aux comptes en place, à savoir la société COOPERS & LYBRAND, et décision sur sa décharge.

4. Nomination du nouveau commissaire aux comptes, à savoir la société INTERAUDIT, S.à r.l., et détermination de la durée de son mandat.

5. Transfert du siège social de la société au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale afin de la faire courir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre d'une même année. L'année sociale 1995 consistera dès lors en deux exercices dont le premier a été clôturé au 31 mars 1995 et dont le deuxième sera clôturé au 31 décembre 1995.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution prise, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

Le commissaire aux comptes en place, à savoir la société COOPERS & LYBRAND, société civile, ayant son siège social à Luxembourg, est révoqué avec effet immédiat. La décision sur la décharge à donner à l'ancien commissaire aux comptes est reportée à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de la société.

Quatrième résolution

La société INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 1996.

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, à l'adresse suivante: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Manhaeve, M. Schaus, P. Schleimer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1996, vol. 88S, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 janvier 1996.

P. Bettingen.

(03318A/202/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way, effective 8 December, 1995

- The resignations of Mr Andrew McKinna and Mr Pierre Moussa as Directors, effective 30 October 1995, are accepted.

Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting of Shareholders held on 8 January, 1996

- The co-options of Mr Hans-Ulrich Singer and Mrs Andrea Steer (who resigned on 30 June, 1995) as Directors in replacement of Messrs Ian Cadby and Lester Petch, who have resigned, are ratified.

- Messrs Urs Mettler, Hans-Ulrich Singer and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors until the Annual General Meeting of 1997.

- ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor until the Annual General Meeting of 1997.

Certified true extract
For THE MANAGED CONVERTIBLE FUND
A. Schmit
General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03321/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

TRIOFALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 17, rue de Moutfort.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Octavio Alves Fernandes, façadier, demeurant à Aspelt;
2. Monsieur Antonio Martins, façadier, demeurant à Luxembourg;
3. Monsieur Jean-Pierre Elsen, ingénieur technicien, demeurant à Contern;
4. Monsieur Toby Herkrath, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire instrumentaire, être les associés de la société à responsabilité limitée TRIOFALUX, S.à r.l., avec siège à Aspelt, constituée par acte notarié du 21 janvier 1988, publié au Mémorial C, n° 118 du 5 mai 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 11 avril 1989 publié au Mémorial, page 10968.

Au cours des années 1989 et 1993 des cessions de parts sous seing privé dûment enregistrées ont eu lieu mais n'ont pas fait l'objet de publication.

Les associés actuels avec l'accord du gérant, M. Jean-Pierre Elsen, préqualifié, ratifient les cessions de parts, qui se trouvent annexées au présent acte, et les considèrent comme dûment signifiées à la société.

A ce jour, le capital de 500.000,- francs est souscrit comme suit:

- Monsieur Octavio Alves Fernandes, préqualifié, cent soixante-six parts	166
- Monsieur Antonio Martins, préqualifié, cent soixante-six parts	166
- Monsieur Jean-Pierre Elsen, préqualifié, cent vingt-cinq parts	125
- Monsieur Toby Herkrath, préqualifié, quarante et une parts	41
- La société TRIOFALUX, S.à r.l., préqualifiée, deux parts	2
Total: cinq cents parts	500

Les associés décident d'augmenter le capital de 4.000,- francs pour le porter à 504.000,- et de souscrire d'un commun accord avec la ratification du gérant, le nouveau capital comme suit:

- Monsieur Octavio Alves Fernandes, préqualifié, cent soixante-huit parts	168
- Monsieur Antonio Martins, préqualifié, cent soixante-huit parts	168
- Monsieur Jean-Pierre Elsen, préqualifié, cent vingt-six parts	126
- Monsieur Toby Herkrath, préqualifié, quarante-deux parts	42
Total: cinq cent quatre parts	504

Les nouveaux associés conviennent de transférer le siège de la société de Aspelt vers Contern.

L'adresse du siège est: L-5310 Contern, 17, rue de Moutfort.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Alves Fernandes, A. Martins, J.-P. Elsen, T. Herkrath, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 820, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03330/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

TRIOFALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 17, rue de Moutfort.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 1996.

G. d'Huart.

(03331/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.